

GRATUIT

LE JOURNAL

Version numérique : www.aegq.qc.ca

Association des employées et employés du gouvernement

SOMMAIRE

Message du premier ministre	3
Contes de Noël	5
Vos ministères et organismes.....	7
Tirer la langue.....	9
Mazda CX-90 2024 : Viser juste ?.....	10
Nominations	11



Joyeuses fêtes!

Épargner pour la vie, ça peut prendre moins qu'une vie.

Nos conseillers en sécurité financière vont vous aider

1 866 655-0500

beneva

Les gens qui protègent des gens.



FONDS
de solidarité FTQ

LE FONDS VOUS PERMET D'ÉPARGNER TOUT EN SOUTENANT L'ÉCONOMIE LOCALE.

Pour en savoir +
fondsftq.com/projets



TOUT POUR S'INVESTIR DANS NOS RETRAITES.



FERR REER CELI

Découvrez nos produits
FlexiFonds et nos autres
solutions d'épargne au
fondsftq.com



Les parts des fonds FlexiFonds sont distribuées uniquement au Québec par FlexiFonds de solidarité FTQ inc. FlexiFonds de solidarité FTQ inc. ne distribue les parts d'aucun autre fonds commun de placement. Veuillez consulter le prospectus, disponible en ligne, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds, avant de souscrire à des actions du Fonds et consulter le prospectus avant de souscrire à des parts des fonds FlexiFonds, disponible en ligne ou auprès d'un représentant inscrit en épargne collective. Les actions du Fonds et les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Les actions du Fonds et les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.



MESSAGE DU **PREMIER MINISTRE**



Joyeux Noël et bonne année !

Alors que s'achève l'année 2023, profitons d'un repos bien mérité pour retrouver nos familles et nos proches autour des traditions du temps des Fêtes.

Je suis fier de ce qui a été accompli par la fonction publique québécoise au cours des douze derniers mois et je tiens à vous remercier pour le professionnalisme, la rigueur et le cœur que vous avez investis dans votre travail. Votre talent et votre dévouement nous permettent d'avancer dans nos projets et d'améliorer les choses au Québec.

Nous avons la chance d'avoir des paysages hivernaux parmi les plus majestueux au monde. Que la beauté de nos villes et forêts enneigées nous permette de commencer la nouvelle année dans la santé et le bonheur, avec tous ces petits moments précieux qui réchauffent le cœur.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, un joyeux Noël et une bonne année 2024 !

François Legault



Tous les services sous un même toit!

CHIRO - PHYSIO - MASSOKINESITHERAPIE - KINESIOLOGIE

Nous travaillons ensemble sur la meilleure formule pour **VOUS!**



CHIROPRATIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

- Arthrose
- Migraines, maux de tête
- Douleurs au cou et au dos



LASER THÉRAPEUTIQUE

- Tendinites
- Bursites, capsulites
- Blessures sportives



DÉCOMPRESSION DISCALE

- Hernies discales
- Arthrose avancée
- Sciatiques chroniques

Tous nos services sont couverts par l'assurance officielle de la fonction publique Canada Vie!

3 cliniques pour mieux vous servir:



Soins de santé de la tête aux pieds

Québec

418-659-7207

Lévis

418-834-5191

Pont-Rouge

418-873-2586

www.centrecvq.com

Drs. Steve Gaudy, Steve Bergeron, Gabrielle Massé, Gilles Massé,
Michel Masse et Sébastien Arseneault, chiropraticiens D.C.

Contes de Noël



Un conte de Jeanne

L'hiver est précoce, cette année. Décembre accroche ses petits cristaux immaculés. A l'orée du bois, une maisonnette, faite de troncs de sapins assemblés, est en partie cachée derrière un mur de neige. Quelques pas tracent un chemin jusqu'à sa porte. Ce soir, c'est la veille de Noël. Pierre a dix ans. Il habite là avec sa petite sœur Lucie et ses parents. Le petit garçon est bien triste depuis que son chien, Bob, a disparu. Toute la famille s'est mise à le chercher, à l'appeler dans les bois environnants, en vain. Qu'est-il devenu ? Il doit être mort, voilà huit jours qu'il n'est pas revenu.

- «Il y a un loup qui rôde dans les environs» a dit le père au dîner.
- «Le froid et la neige le rendent hardi. On l'a aperçu près de la cabane du vieux trappeur».

Pierre est de plus en plus inquiet pour Bob. Peut-être a-t-il été dévoré par le loup ? Ce soir, la veillée traditionnelle sera triste. Même les gâteaux que sa mère a préparé ne taquinent pas son odorant, ni le fumet s'échappant des marmites. Dans l'âtre, des langues de feu dansent gaiement, lèchent les bûches odorantes et colorent de reflets chatoyants les guirlandes du sapin. Pierre ne les voit pas. Tout est triste en lui et autour de lui. Il pense à Bob. Le repas est prêt et on se met à table. Le vent hurle au dehors. Bob doit avoir bien froid. Mais où peut-il bien être ?

Les pensées de Pierre sont loin de la douceur présente de cette soirée de réveillon. Soudain, un bruit se mêle au bruit du vent. C'est le loup qui rôde pense-t-on. L'anxiété de Pierre grandit. Mais qui donc cogne à la porte ? Le père va ouvrir armé de son fusil.

- «Mais, c'est ce bon vieux Thomas, le trappeur ! Vous êtes le bienvenu mon ami, une place vous attend à table». Une luge qu'il traîne entre avec lui et... oh, stupeur ! Bob est là emmitoufflé dans une couverture.

- «Oui», dit le vieux trappeur, «je l'ai trouvé, gisant dans le fond du ravin de Sainte Agnès. Je passais alors qu'une tempête de neige commençait. Il a dû glisser et s'est brisé les pattes arrière. Je l'ai soigné et gardé au chaud toute la semaine. Il va beaucoup mieux maintenant. Dans quelque temps, il n'y paraîtra plus».

Bob se dégage de la couverture, agite ses pattes avant et lèche sans fin en jappant de joie les mains et le visage de son jeune maître, accouru vers lui. Pierre rit et pleure, serre contre son cœur la grosse tête de Bob.

- «Ah mon Bob, mon Bob, tu es là !» articule Pierre avec, tour à tour sur son visage une expression d'étonnement, de peine et de joie immense. Son visage maintenant rayonne de bonheur. Il ne pouvait espérer un plus beau cadeau de Noël. Toute la maisonnée se réjouit avec lui. Jamais Pierre n'oubliera cette veillée. Ce fut le plus fabuleux Noël de sa vie !

Un conte de Goyote

C'est la veille de Noël. Ici, dans la région du pôle nord, certains ours vivent tellement loin de toutes populations (animales ou humaines) qu'ils n'ont parfois jamais de visites.

Yocko, l'ourson blanc avoua à sa mère qu'il était inquiet quant à la venue du Père Noël. Une seule question lui venait à l'esprit : qui ?

Mais qui va lui dire où nous nous trouvons ?

Cette soirée du 24 décembre est glaciale comme un jour d'hiver rude dans le Sud de la France où l'on est plus habitué à porter un polo en hiver qu'un gros pull-over de montagne.. Yocko partit en balade espérant que le vieil homme vêtu de rouge et de blanc mettrait la main sur une carte et arriverait à trouver la route menant à sa tanière.

Chemin faisant, il rencontra un elfe qui lui demanda la direction du Pôle Nord, il avait un rendez-vous urgent avec le Père Noël, et celui-ci devait sûrement l'attendre.

Sachant que l'elfe était un ouvrier du Père Noël et qu'il faisait partie de la tournée de Christmas, l'ourson fit le plus vite possible, il prit le petit bonhomme sur son dos et en avant : les voici partis tous les deux sur la Banquise, dans le brouillard, le blizzard - blizzard, vous avez dit blizzard, comme c'est blizzard, non bizarre - et le froid.

- Nous y voilà ! s'écria Yocko. Mais je ne vois pas d'atelier !
- C'est normal, ta fourrure est assez épaisse pour supporter le froid, mais nous, nous ne sommes pas autant protégés; donc, l'atelier est sous terre !

Il récita une fable et hop; les deux personnages se retrouvèrent au chaud dans l'atelier du Père Noël, appelé Léon. C'était l'heure à laquelle il allait dans son bureau pour voir les lettres de dernières minutes et étudier le trajet de sa tournée annuelle. Une tasse de chocolat chaud à la main, en voyant Yocko s'approcher timidement, il lui dit :

- Ho ho ho, je suis le Père Noël, comment t'appelles-tu et que fais-tu ici ? Comment as-tu trouvé l'entrée secrète de mon usine à jouets ?
- Bonjour, lui répondit poliment l'ourson. Je suis Yocko et c'est un elfe que j'ai mené jusqu'ici, qui m'a permis d'entrer.

Mais il ajouta :

- J'ai une question très sérieuse à vous poser. Puis-je ?
- Vas-y donc, je t'en prie !
- Pourrez-vous trouver mon logement, lui, qui est isolé des autres ?
- Tu sais, lui répondit-il, il y a 2000 ans, Internet n'existait pas et les Rois mages ont quand même trouvé Jésus. Ma réponse te convient-elle ?
- Oh oui, merci.

Et Yocko repartit chez sa mère à qui il raconta toute l'histoire. Il s'endormit d'un sommeil lourd de fatigue et de souvenirs.

Le lendemain matin, il fut le premier au dessus des paquets. Parmi ceux-ci, un portait le nom de Yocko, écrit à la hâte, et c'était un Père Noël portant un bébé.

Chers membres de l'AEGQ

Pour les fêtes,
continuez
à vous entourer
de bon monde.

Meilleurs vœux!



beneva

Les gens qui protègent des gens.

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2023 ^{MC} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Conseil de la justice administrative

Historique

Le Conseil de la justice administrative a été institué le 1er avril 1998 au moment où la Loi sur la justice administrative est entrée en vigueur.

Le Conseil est un organisme unique dans le contexte de la justice administrative au Canada, voire même, en Amérique du Nord. Il s'apparente à plusieurs égards à certains organismes de surveillance de la magistrature au Canada, tel le Conseil de la magistrature du Québec, mais diffère quant à ses fonctions et sa composition.

Le Conseil est un organisme d'encadrement impartial et indépendant de l'Administration publique et des tribunaux sur lesquels il a compétence.

Depuis son institution, le Conseil a su développer une grande expertise en déontologie des juges administratifs qui lui permet de remplir son mandat avec soin, célérité et professionnalisme.

Les fonctions du Conseil de la justice administrative

En vertu de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), le Conseil de la justice administrative exerce les fonctions suivantes :

- Recevoir et examiner toute plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du Québec, du Tribunal administratif du travail, du Tribunal administratif des marchés financiers, un régisseur ou greffier spécial de la Régie du logement ou un membre du Bureau des présidents des conseils de discipline et recommander la sanction appropriée, le cas échéant;
- Enquêter relativement à l'incapacité permanente d'occuper une charge de membre ou de régisseur;
- Enquêter sur un manquement dans l'exercice d'une charge administrative au Tribunal administratif du Québec, au Tribunal administratif du travail, au Tribunal administratif des marchés financiers, à la Régie du logement ou au Bureau des présidents des conseils de discipline;
- Publier annuellement à la Gazette officielle du Québec la liste des ministères et organismes constituant l'Administration gouvernementale et celle des organismes exerçant des fonctions juridictionnelles au sens de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative;
- Édicter le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec;
- Faire rapport au ministre de la Justice sur toute question que celui-ci lui soumet et lui faire des recommandations quant à l'administration de la justice administrative par les organismes de l'Administration dont les présidents sont membres du Conseil.

Le Conseil exerce ses fonctions dans le but de soutenir la confiance du public dans la justice administrative, et plus particulièrement la confiance envers le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du travail, le Tribunal administratif des marchés financiers, la Régie du logement et du Bureau des présidents des conseils de discipline.

Les activités

Le Conseil siège aussi souvent que nécessaire, à Québec ou à Montréal. Les séances du Conseil sont publiques : toute personne peut donc y assister.

Lorsqu'une personne dépose une plainte à l'encontre d'un décideur administratif, le comité d'examen de la recevabilité des plaintes formé par le Conseil examine la plainte pour en déterminer la recevabilité. À ce moment, le comité siège à huis clos.

Si le comité d'examen de la recevabilité des plaintes constate que la plainte est recevable, un comité d'enquête est formé. Ces enquêtes étant publiques, le calendrier des audiences des comités d'enquête est disponible sur le site web dans portail Québec.

Conseil du patrimoine culturel

Histoire

En mars 1922, le gouvernement de la province de Québec confiait à la Commission des monuments historiques le mandat de la conservation des monuments et des objets ayant un intérêt historique ou artistique. Pendant près de 40 ans, cette institution a assumé à elle seule la responsabilité de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments historiques.

La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 modifie progressivement le rôle de la Commission des monuments historiques et mène à l'adoption, en 1972, de la Loi sur les biens culturels et la création de la Commission des biens culturels du Québec, un organisme dont le rôle devient consultatif.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil du patrimoine culturel du Québec remplace la Commission des biens culturels et poursuit avec rigueur et ouverture son mandat auprès du ministre de la Culture et des Communications.

Depuis 1922, le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de patrimoine-monument historique ayant pour mission de rappeler le passé, au patrimoine-bien culturel, une ressource et un actif à développer. La législation québécoise a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011, s'inscrit dans cette continuité en y intégrant notamment la notion de patrimoine immatériel et le paysage.

Mission

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois.

Le Conseil est composé de douze membres, dont un président et une vice-présidente qui occupent leur poste à temps plein. Les membres sont nommés par le gouvernement en fonction de leur expertise, de leur formation et de leur expérience dans divers domaines reliés au patrimoine culturel.

Mandat

Reconnu pour ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil exerce un mandat qui s'articule autour des fonctions suivantes :

1. Aviser et conseiller le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.

2. Entendre des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

Plus particulièrement, il accomplit les actions suivantes :

- Conseiller le ministre sur toute question que celle-ci lui réfère;
- Donner des avis pour la désignation du patrimoine immatériel, d'un personnage historique, d'un événement ou d'un lieu historique;
- Analyser les demandes d'attribution d'un statut juridique de classement de biens patrimoniaux ou de déclaration de sites patrimoniaux;
- Donner des avis sur les plans de conservation des immeubles et sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012 et des sites patrimoniaux déclarés;
- Donner des avis sur la délimitation des aires de protection des immeubles patrimoniaux
- Étudier les demandes de désignation de paysages culturels patrimoniaux;
- Produire un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités;
- Donner des avis sur l'agrément de services d'archives privées, sur le dépôt de documents d'organismes publics et sur le calendrier de conservation des documents des organismes publics visés par la Loi sur les archives;
- Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux et recevoir en audition tout citoyen ou groupe qui souhaite faire connaître sa position sur toute question visée par la Loi;
- Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par soit un musée constitué en vertu de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal ou de la Loi sur les musées nationaux, soit un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue; Réaliser des études et recherches sur divers sujets d'intérêt en patrimoine.

Déclaration des valeurs :

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec entend respecter les mêmes valeurs que celles mises de l'avant par l'administration publique, soit les normes de comportement suivantes, attendues de toute personne qui travaille au Conseil : compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect.



Que cette période de réjouissances
vous apporte joie et bonheur!



Devant : Geneviève Tremblay, Marie-Josée Gingras, Kathy Paradis, Sonya Lavallée,
Sabin Blais, Nathalie Blais et Patrick Gagné
Derrière : Régis Goulet, Pierre-Étienne Touchette, Lyne Sylvain et Simon Plante
Merci à la boutique LUSINE de Place de la Cité pour le décor.

Chronique linguistique

Les capsules linguistiques *Tirer la langue* portent sur l'origine des mots, sur la transformation et les variétés régionales de la langue française au Québec et ailleurs dans la francophonie, de même que sur l'application des normes lexicales et des règles grammaticales en français standard contemporain.



Par Denis Robichaud, retraité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Tirer la langue Broyer du noir

Noir vient du latin *niger*, de même sens. Le mot est utilisé comme adjectif ou comme substantif depuis le 12^e siècle.

Dans un emploi caractérisé par l'absence de couleur, par une couleur très sombre ou par l'obscurité: **tableau noir, point noir, chocolat noir, ciel noir, yeux noirs, robe noire, chambre noire**. État rendu foncé par une meurtrissure: **œil au beurre noir**. Par la saleté, la poussière, la pollution: « Ces figures violettes de froid, noires de crasse » (Paul Adam, *L'Enfant d'Austerlitz*, 1901). Par les rayons du soleil, noir étant alors synonyme de **basané, bronzé, hâlé**. Valeurs perçues dans diverses locutions: **bête noire**, « personne ou chose que l'on redoute », **boîte noire**, « enregistreur de vol », **marée noire**, « nappe d'hydrocarbures à la surface de la mer », **trou noir**, « région de l'espace dotée d'un champ gravitationnel si intense qu'aucun rayonnement n'en peut sortir », **Pierre noire, terre noire, café noir, Vierge noire**.

Au figuré et parfois antéposé, il inspire de l'inquiétude, de la mélancolie, de la terreur: **regard noir, roman noir, noirs pressentiments, âme noire, série noire, magie noire, messe noire, voir tout en noir**, « considérer les choses sous leurs aspects les plus sombres », **manger son pain noir**, « traverser une période difficile ». Ce qui suggère l'incompréhension: **être dans le noir**. Ce qui est répréhensible, immoral ou illégal: **travail au noir, liste noire, marché noir**. Ce qui transgresse toute norme, ce qui atteint un état extrême: **misère noire, colère noire, humour noir**. Ce qui caractérise une personne par la pigmentation très foncée de la peau: **un Noir, une Noire, continent noir, peuples noirs, art noir**.

Le mot produit quelques dérivés: le péjoratif **noirâtre**, le familier **noiraud**, le diminutif **noiret**, le littéraire **noirement**. **Noireté**, avec le sens de « ténébres », est supplanté par **noirceur**, d'après **noircir**. Au Canada français, **noirceur** désigne la nuit et vient après **la brunante**, « à la tombée du jour ».

DEVOIR

L'étymon latin de **noir**, *niger*, se fait clairement sentir dans le mot en /n/ « dont on ne doit plus prononcer le nom » sous peine de lapidation publique, mais aussi dans un verbe qui signifie « noircir la réputation de quelqu'un, parler de lui avec malveillance pour le rabaisser ». Lequel?

Dén _ _ _ _ _

RÉPONSE

<http://www.tirer-la-langue.com/>

Pour recevoir les capsules Tirer la langue chaque semaine par courriel, écrivez-à: tirerlalangue@hotmail.ca

FONDS
de solidarité FTQ

JOYEUSES FÊTES

Depuis 40 ans, le Fonds de solidarité FTQ vous accompagne à chaque étape de votre vie.

Un grand merci du FONDS du cœur, et un joyeux temps des Fêtes à tous!



Paule Demers

Coordonnatrice à la souscription –
Fonds de solidarité FTQ

418 628-2143, poste 5702
pdemers@fondsftq.com

fondsftq.com



Mazda CX-90 2024

Viser juste ?

Jusqu'à tout récemment, le CX-9 occupait le sommet de la gamme des véhicules Mazda. Le constructeur ne s'est pas contenté d'en faire une énième révision. Il est reparti sur de nouvelles bases, en a profité pour donner à son VUS une nouvelle désignation, CX-90, ainsi que lui greffer de nombreuses technologies, dont à une motorisation hybride rechargeable.

Pour un œil initié, le CX-90 ne tranche pas radicalement avec son prédécesseur sur le plan esthétique. Il s'appuie toutefois sur la nouvelle philosophie de conception du constructeur. Élégante, l'enveloppe métallique donne au VUS une allure moins utilitaire que des rivaux comme le tout récent Toyota Grand Highlander. Du point de vue dimensionnel, l'utilitaire s'apparente à son prédécesseur. L'espace habitable demeure néanmoins essentiellement le même, malgré de légers gains ici et là, y compris pour l'espace réservé aux passagers de la dernière rangée de sièges. De son côté, l'espace utilitaire a gagné quelques litres.

Présentation intérieure

Selon la version, le VUS accueille de 6 à 8 passagers. Sans conteste, l'habitacle est l'un des mieux ficelés de la catégorie. Les matériaux de qualité se côtoient. L'agencement des éléments contribue à créer un environnement feutré selon la version. Le soin apporté aux détails traduit la volonté de Mazda de se différencier de la concurrence en proposant des véhicules plus haut de gamme. Son VUS n'a rien à envier à d'autres marques plus chères, comme BMW ou Genesis.

Une fois à bord, les occupants apprécient le confort des sièges, en particulier à l'avant. Le conducteur bénéficie d'une bonne position de conduite. L'instrumentation est facile à lire et les commandes sont pour la plupart bien positionnées. Seule la manipulation du levier de vitesses nécessite une petite période d'adaptation.

Motorisations

En plus d'une toute nouvelle architecture, le VUS accueille de nouvelles motorisations. La première consiste en un moteur à six cylindres en ligne turbo de 3,3 L. Sous le capot des versions (GS, GS-L et GT), il développe 280 chevaux et 332 livres-pied de couple, alors que dans les versions GT-P et Signature, il fournit 340 chevaux et 369 livres-pied. Soutenu par un système hybride léger de 48 V, ce moteur consomme en moyenne 9,3 l/100 km. Ce système combine une batterie avec un moteur électrique placé entre le moteur et la transmission automatique à huit rapports, elle aussi entièrement nouvelle et très efficace. En plus de fonctionner avec une très belle douceur, ce groupe propulseur autorise d'excellentes performances.

Autre nouveauté : la possibilité d'obtenir une version hybride rechargeable (PHEV). Mazda a réuni un moteur à quatre cylindres de 2,5 L et une motorisation électrique. L'ensemble génère une puissance de 319 chevaux et un couple de 369 livres-pied. Comme le moteur à six cylindres, il s'acquitte de son travail avec une grande compétence, mais il ne travaille pas avec la même finesse. L'autonomie du moteur électrique n'atteint toutefois que 42 kilomètres. Bien que sensiblement comparable à d'autres véhicules PHEV, elle reste limitée.

Comportement routier

Sur la route, le véhicule se démarque par sa douceur de roulement. Toutefois, lorsque la chaussée se dégrade, il réagit avec moins de raffinement, perturbant le confort des occupants. Le CX-90 reste cependant fidèle à l'esprit de la marque en matière de sportivité. Bien campé sur la route, il se montre agile et agréable à conduire. En virage, il garde le cap. De série, toutes les versions sont munies du rouage intégral (AWD). Comme le véhicule est d'abord et avant tout à propulsion, le couple passe des roues arrière aux roues avant lorsque les conditions le nécessitent pour assurer une traction optimale. La capacité de remorquage varie selon les versions, soit de 1 588 kg (3 500 lb) à 2 268 kg (5 000 lb).

Le véhicule ne manque pas d'étoffe. Fabriquée au Japon, il se démarque par son allure avantageuse, ses motorisations efficaces, son agrément de conduite et la qualité de son aménagement intérieur. Oui, Mazda a visé juste. Ne lui reste à peaufiner quelques détails, dont l'autonomie du modèle PHEV.

Mazda CX-90 2024

Prix de base : 48 730 \$

Prix des modèles essayés : 58 180 \$ (GT, 6 cylindres en ligne)
 67 180 \$ (GT PHEV)

Concurrence principale : Chevrolet Traverse, GMC Acadia, Honda Pilot, Hyundai Palisade, Kia Telluride, Subaru Ascent, Toyota Grand Highlander

NOMINATIONS du conseil des ministres

Ministère du Tourisme

M. Jessy Baron est nommé, à compter du 9 octobre 2023, sous-ministre du ministère du Tourisme. M. Baron est sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Commission de la construction du Québec

M^{me} Audrey Murray est nommée, à compter du 9 octobre 2023, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec. M^{me} Murray est sous-ministre du ministère du Tourisme.

Ministère du Conseil exécutif

M. Pierre E. Rodrigue est nommé, à compter du 23 octobre 2023, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif. M. Rodrigue est sous-ministre du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Ministère de la Culture et des Communications

M^{me} Louise Chamberland est nommée de nouveau sous-ministre adjointe au ministère de la Culture et des Communications.

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

M. Stéphane Le Bouyonnec est nommé, à compter du 23 octobre 2023, sous-ministre du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. M. Le Bouyonnec est secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M^{me} Sophie Boisvert est nommée, à compter du 30 octobre 2023, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. M^{me} Boisvert est directrice générale des services à la gestion au ministère du Tourisme.

Ministère de l'Enseignement supérieur

M. François Leclerc est nommé, à compter du 30 octobre 2023, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur. M. Leclerc est sous-ministre associé au ministère des Finances.

Société des établissements de plein air du Québec

M^{me} Nelly Rodrigue est nommée, à compter du 28 octobre 2023, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de la Société des établissements de plein air du Québec. M^{me} Rodrigue est vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale de cette société.

Secrétariat du Conseil du trésor

M^{me} Andrée-Anne Gabra est nommée, à compter du 6 novembre 2023, secrétaire associée au Conseil du trésor. M^{me} Gabra est sous-ministre adjointe au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Katia Petit est nommée, à compter du 13 novembre 2023, sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. M^{me} Petit est sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Sécurité publique

M. Jean Savard est nommé, à compter du 13 novembre 2023, sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique. M. Savard est directeur général des opérations du sous-ministère de la sécurité civile et de la sécurité incendie à ce ministère.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

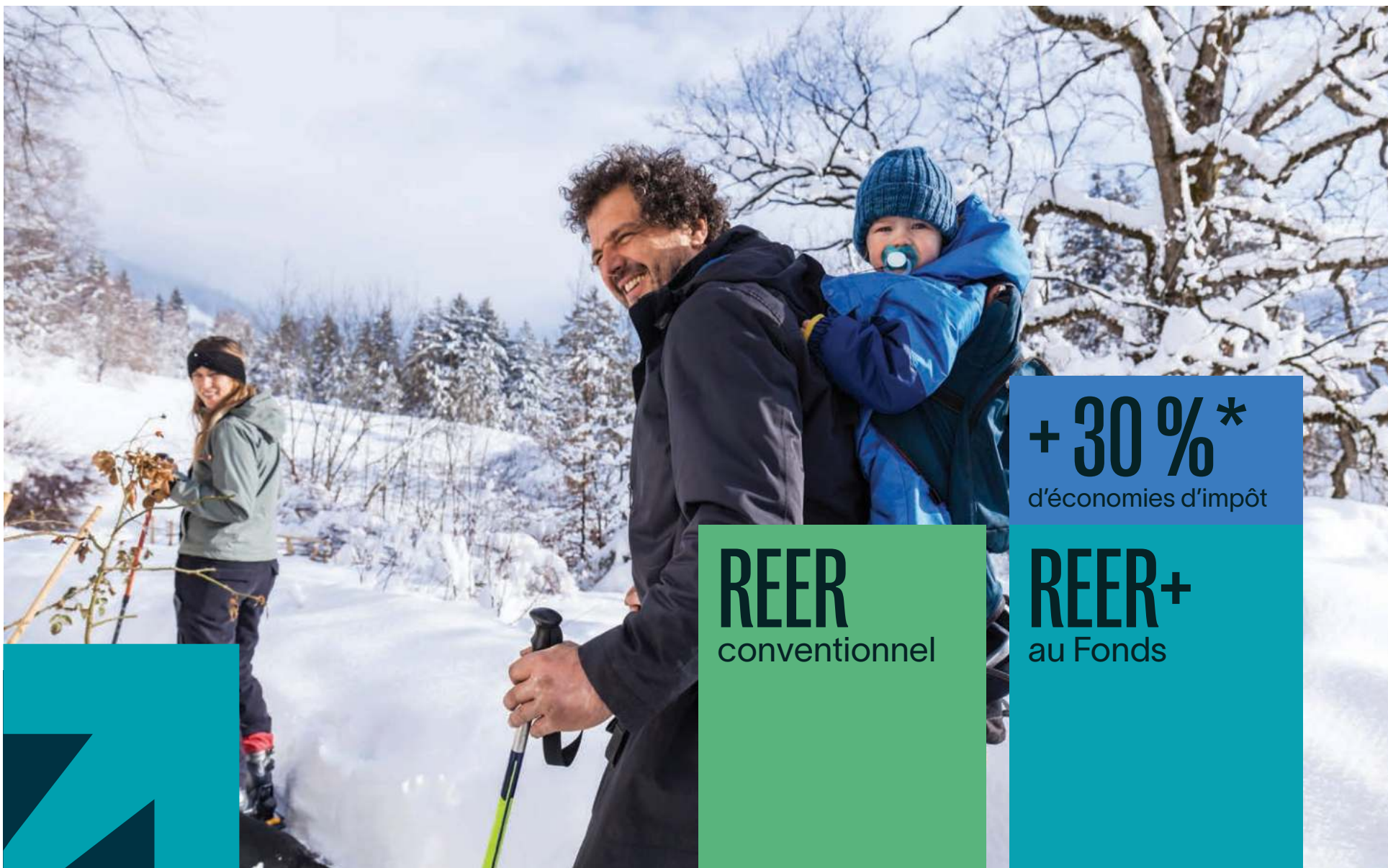
M. Luc Tremblay est nommé, à compter du 20 novembre 2023, sous-ministre adjoint au ministère des Transports et de la Mobilité durable. M. Tremblay est directeur général à la coordination territoriale de ce ministère.



Voeux de Louise Brisson, b.a.géog. Courtier immobilier

La période des Fêtes est un temps de retrouvailles et de plaisirs renouvelés. Pour chacun de vous, que Noël vous apporte d'heureux moments, de petits et de grands bonheurs avec tous vos proches. Je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2024, et puissiez-vous réaliser vos rêves les plus chers!





+ 30 %*
d'économies d'impôt

REER
conventionnel

REER+
au Fonds

COTISER AU REER+, C'EST 30 %* PLUS PAYANT.

En plus de bénéficier d'une retraite avantageuse, investir au Fonds, c'est contribuer au maintien de centaines de milliers d'emplois de qualité au Québec.

reerplus.com



* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.